

Du 1^{er} au 2 avril 2026 à Paris Expo, la CAPEB a participé au BIM World 2026, rendez-vous majeur de la construction numérique, avec l'ambition de rappeler que l'innovation dans le bâtiment doit être concrète, simple et directement utile aux entreprises artisanales : elle doit partir du terrain et revenir au terrain. Aux côtés du CCCA-BTP et de son incubateur WinLab', la CAPEB a présenté une démarche d'open innovation, initiée en 2023. Objectif : faire émerger des solutions développées par des start-ups et adaptées aux réalités quotidiennes des entreprises artisanales du bâtiment. Testées par des artisans et entreprises volontaires et des ambassadeurs de l'innovation, les solutions retenues seront présentées et valorisées lors du Paris Builders Show (BATIMAT), du 28 septembre au 1^{er} octobre 2026 à Paris Expo, à travers des échanges et démonstrations sur les stands de la CAPEB et du WinLab'.



**Édito
DU PRÉSIDENT**

270 000 000 euros. C'est le surplus fiscal engrangé en mars par l'Etat qui a tiré pleinement bénéfice de la hausse du prix des carburants. Qui dit mieux, à part les profiteurs de guerre ? Qui fait mieux en imposant un péage au détroit d'Ormuz, histoire de se refaire une santé financière de plus de 150 milliards annuels ? Quant à nous, l'Etat propose de payer pour travailler. Pire. Emprunter ou demander des délais de paiement pour continuer à travailler ! Entre facture électronique et facture de carburant, le coup de pompe est total. Avec son lot d'augmentations qui se profile tant sur les matériels que sur les matériaux, se rendre chez son distributeur va devenir de plus en plus difficile, au sens propre comme au sens figuré, d'autant plus qu'on ne sait plus où mettre les déchets, **REP** oblige ! Pourtant les enseignes n'ont jamais été aussi disposées à vous accueillir pour vous épauler. À telle enseigne, que nous avons débuté le mois d'avril chez **CEDEO** Boulogne et que nous le finirons chez **GEDIMAT**, aux Docks de Clamart pour évoquer tous les sujets qui vous tiennent à cœur et les solutions que nous avons obtenues, pour vous, avec nos partenaires. Retenez déjà la date du **jeudi 30 avril** où notre road show sur les aides financières à la rénovation énergétique s'arrêtera au King's, histoire de faire de vous aussi des Rois du pétrole !

Plus forts, ensemble.

Thierry GESSET-PARMENT,
Président

À VOS AGENDAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAPEB GRAND PARIS

Vendredi 5 juin 2026 à 14h00

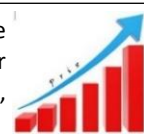


Elle se tiendra au Casino d'ENGHIEN-LES-BAINS (95) avec une vue imprenable sur les bords du lac d'ENGHIEN. Aux côtés de nos partenaires, nous dresserons le bilan de l'année écoulée, analyserons les chiffres clés du syndicat, présenterons l'évolution des services et célébrerons ensemble les 80 ans de la CAPEB ! Nous prolongerons cette soirée par un cocktail avec une animation « casino », suivi d'un dîner dansant.

Inscription en ligne ici ou en scannant ce QR CODE

**À LA UNE : LA CAPEB ALERTE SUR LA HAUSSE
DU PRIX DES MATÉRIAUX ET CARBURANTS**

La CAPEB en appelle à la responsabilité de l'ensemble de la filière du bâtiment et demande au Gouvernement d'agir pour prévenir toute hausse excessive des prix des matériaux et des carburants, afin de protéger les entreprises artisanales du bâtiment, déjà fragilisées par une conjoncture dégradée. Le Président de la CAPEB a alerté le gouvernement en demandant de :



- réactiver le Comité de crise interministériel dédié au bâtiment et ses déclinaisons territoriales pour suivre l'évolution des coûts des matériaux et assurer un dialogue avec les principaux acteurs de la filière (industriels, négoce, entreprises). **C'est désormais chose faite !**
- mettre en place un accompagnement adapté pour limiter l'impact des hausses du prix du pétrole sur les coûts d'exploitation des entreprises
- prendre des mesures immédiates au profit des entreprises artisanales du bâtiment au même titre que pour les professionnels des transports et de l'agriculture.

Consultez le courrier du Président de la CAPEB dans la version numérique de la circulaire.

ANNONCES TRANSMISSION D'ENTREPRISE

PC 0394 : EURL créée en 2001 au capital de 15.000 € à CHAMPIGNY-SUR-MARNE, activités : Menuiserie, Serrurerie/Métallerie, Vitrierie, Fenêtres, avec 8 ouvriers + 2 ETAM. Parts à céder pour cause de départ à la retraite. Clientèle composée principalement de particuliers et de syndicats. Dernier chiffre d'affaires : 1.035.935 €. Accompagnement possible.

PC 0396 : SASU créée en 2013 au capital de 7.500 € à PARIS 17ème. Activités : installation, entretien et dépannage de chaudières gaz. Boutique/Bureau/Entrepôt de 24 m² sur rue. Effectif : 1 ouvrier + 1 ETAM. Clientèle composée quasiment exclusivement de particuliers et de cabinets de gestion. Dernier chiffre d'affaires : 567.869 €. Accompagnement possible.

Accès aux adhérents

Ce Mémento, qui tient compte des dispositions des Conventions collectives du Bâtiment, a pour objectif de vous donner des informations sociales claires dans les 6 thématiques suivantes :

1. Le recrutement et le suivi des contrats
2. L'organisation et le temps de travail
3. La gestion du quotidien
4. La rémunération
5. Le dialogue social
6. L'artisan et sa protection sociale.

20,20%

= le taux d'appel de la cotisation « congés payés » porté de 19,70% à 20,20% depuis le 1^{er} avril 2026 (Décision du Conseil d'administration de la CIBTP Île-de-France).

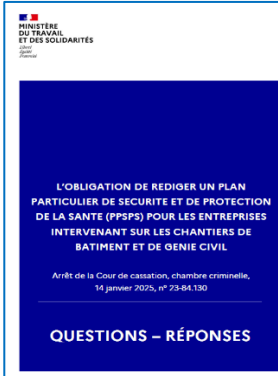
DOSSIER SPÉCIAL SANTÉ - SÉCURITÉ

PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (PPSPS) : CLARIFICATION DES OBLIGATIONS DE MISE EN ŒUVRE

Par une décision du 14 janvier 2025, la Cour de cassation a indiqué que l'obligation d'établir un PPSPS ne se limite pas à l'exigence de « participation [directe] à l'acte de construire » mais concerne, plus largement, des « entreprises dont les travaux concourent à la réalisation de l'opération de construction ». Dans un « [questions/réponses](#) » publié après cette jurisprudence, le ministère du Travail et des Solidarités en commente les implications.

Les travaux qui concourent à la réalisation de l'opération de construction sont :

- des actions techniques exécutées sur le chantier, impliquant une intervention directe sur l'ouvrage, ses équipements, ses installations provisoires (installations électriques,...) et sur les moyens nécessaires à sa réalisation (moyens de levage et de protection,...). Ces actions s'inscrivent dans le processus d'exécution de l'ouvrage et constituent une modification, une mise en œuvre, un réglage, un assemblage, une fixation ou une mise en service effective
- des interventions techniques qui ne constituent pas strictement des travaux de construction mais qui s'inscrivent directement dans la phase de réalisation de l'ouvrage et portent sur les moyens ou les équipements mis en œuvre pour la réalisation ou la sécurisation des travaux : interventions d'installation, de maintenance, de réglage, de mise en sécurité, de modification, d'essai ou de réparation d'équipements de chantier indispensables à l'exécution des travaux, de dispositifs de sécurité collective ou d'équipements de chantier (grues, ascenseurs de chantier, installations provisoires dont installations sanitaires et de restauration), mises en service ou réglages d'équipements de l'ouvrage avant réception (escaliers mécaniques, monte-charge).

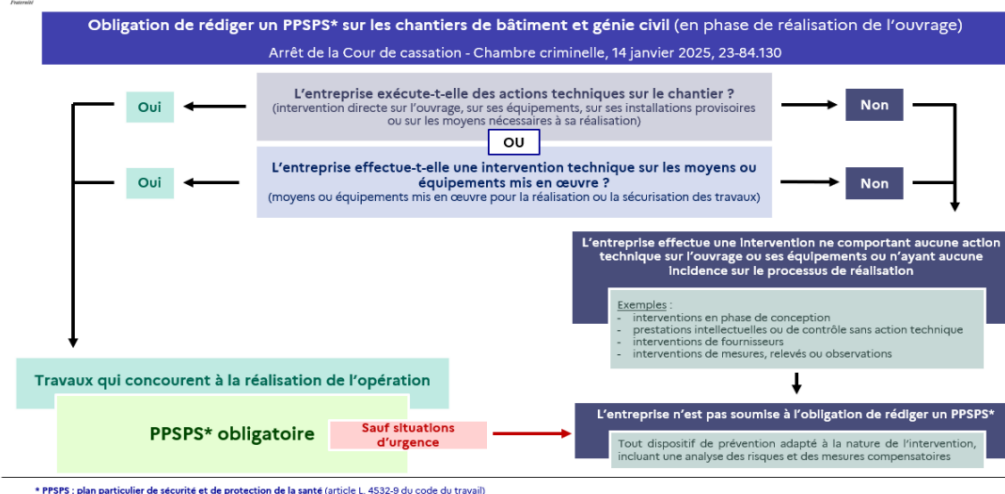


RISQUE AMIANTE : VOS OBLIGATIONS DE PRÉVENTION



Extrait du « [questions-réponses](#) » DGT, page 9

Direction générale du travail

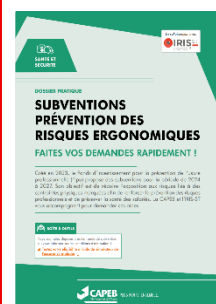


Les chefs d'entreprise artisanale du bâtiment et leurs salariés sont amenés à être en contact avec des matériaux amiantés, avec un risque réel d'exposition. La CAPEB et l'IRIS-ST font le point pour réduire les risques et respecter la réglementation.

Téléchargez le dossier pratique dans la version numérique de la circulaire.

PRÉVENTION DES RISQUES : SUBVENTION FIPU ET AIDES FINANCIÈRES

Téléchargez dans la version numérique de la circulaire :



- les dossiers pratiques de la CAPEB « Subventions prévention des risques ergonomiques » (FIPU) et « les aides financières pour vous aider à prévenir des risques professionnels »
- le guide pratique de l'OPBTP : mode d'emploi du FIPU.



FOCUS SUR LES AIDES À L'EMBAUCHE

L'aide exceptionnelle à l'apprentissage est réactivée pour les contrats conclus depuis le 8 mars 2026 et dont la date de début d'exécution intervient avant le 1^{er} janvier 2027. Elle s'applique, toutes conditions remplies, au titre de la 1^{ère} année d'exécution du contrat et son montant est modulé selon le diplôme (ou le titre) préparé. Cette aide ne se cumule pas avec l'aide unique à l'apprentissage de 5.000 €. Dans « Le Point sur ... » n°151, le Service juridique de la CAPEB Grand Paris vous présente une synthèse des aides financières et des règles spécifiques aux entreprises du bâtiment ! **À télécharger dans la version numérique de la circulaire.**



DOSSIER SPÉCIAL

AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Téléchargez dans la version numérique de la circulaire :

- le document diffusé lors de la réunion du 8 avril 2026 sur les aides financières à la rénovation énergétique dans le résidentiel à la Chambre de Métiers de Seine-Saint-Denis
- les tableaux récapitulatifs de la CAPEB : panorama et critères techniques (mars 2026)
- le guide de la TVA de la CAPEB Grand Paris (mars 2026)
- le guide « aides financières » de l'ANAH (février 2026)
- le « mode d'emploi » MaPrimeRénov' de l'ANAH (mars 2026)
- CEE : la liste des 56 fiches d'opérations standardisées (secteur résidentiel).

À noter pour 2026 : un encadrement renforcé des mandataires financiers et pour MaPrimeRénov' (rénovation d'ampleur) : un rendez-vous personnalisé (gratuit) avec un conseiller France Rénov' est désormais obligatoire avant le dépôt de la demande d'aide (une « attestation de rendez-vous » est à joindre au dossier).



« CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION RGE » : attention !

aux e-mails frauduleux !
Vous avez peut-être reçu un message provenant de l'adresse courrier@information-anah.com dont l'objet est : « Conformité à la réglementation RGE » ou courrier@suivi-anah.com dont l'objet est « Étape de validation pour le label RGE ».

Attention : il s'agit d'une arnaque ! Si vous avez reçu ces mails suspects, ne cliquez sur aucun lien et ne répondez pas. Vous pouvez le signaler sur la plateforme officielle <https://www.signal-spam.fr>

À noter : si la loi du 30 juin 2025 contre les fraudes aux aides publiques comporte des dispositions relatives au RGE (l'entreprise doit informer les clients de la détention (ou non) d'une mention RGE et délivrer des informations relatives à la sous-traitance), cette loi ne prévoit pas de dispositions relatives à « une procédure de vérification d'identité » qui serait « maintenant exigée pour l'ensemble des entreprises titulaires du label RGE ».

La CAPEB et les associations représentant les collectivités



territoriales (AMF, Intercommunalités de France, AMORCE, Régions de France et le Cercle National du Recyclage) unissent leurs voix et appellent le Gouvernement et les parlementaires à refonder la REP Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB) prioritairement au service des collectivités territoriales et des plus de 500.000 entreprises artisanales du bâtiment.

Les élus locaux et les TPE du bâtiment ne peuvent accepter qu'une évolution du dispositif conduise à pénaliser à la fois les communes et intercommunalités, donc les contribuables, et les entreprises artisanales du bâtiment, acteurs essentiels à la vitalité des territoires.

Consultez les 2 communiqués de presse dans la version numérique de la circulaire.

Les collectivités territoriales, en première ligne face aux enjeux de gestion des déchets et de lutte contre les dépôts sauvages, et les entreprises artisanales du bâtiment, confrontées à d'importantes difficultés d'accès aux points de collecte de déchets, au coût et à la complexité du dispositif, partagent les mêmes constats sur le terrain et désormais les mêmes solutions :

- une reprise sans frais des petits volumes de déchets jusqu'à 3 m³, condition indispensable pour garantir un accès simple et effectif des ménages et des entreprises artisanales aux points de collecte sélective (déchèteries professionnelles, point de reprise des distributeurs et déchèteries publiques volontaires),
- un maillage territorial rationalisé tenant compte des planifications régionales et rapidement opérationnel des points de collecte de déchets, défini et suivi dans son déploiement dans le cadre de la concertation organisée par les Régions entre les différents acteurs publics et privés. Cette concertation permettra d'identifier les zones blanches et de déterminer les moyens pour y implanter des points de reprise professionnels et d'en assurer le suivi,
- une contribution de tous matériaux modulés selon leurs performances environnementales nécessitant l'intervention des éco-organismes, afin d'améliorer la lisibilité et l'efficacité financière du dispositif,
- la prise en charge des déchets issus des dépôts sauvages jusqu'à 10 m³ à partir du 1^{er} janvier 2027, grâce à un fonds dédié, pour éviter aux collectivités, les coûts infligés par les éco-délinquants.

DTU : LA LISTE EST ACTUALISÉE AU 2 FÉVRIER 2026

La liste actualisée des DTU (Documents Techniques Unifiés) en vigueur au 2 février 2026 remplace la précédente liste datant de décembre 2025 : **téléchargez-la dans la version numérique de la circulaire.**

Une question ? Besoin d'un DTU ?

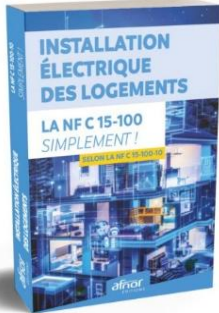
Votre contact CAPEB Grand Paris : le Service juridique, technique et environnemental

Tél : 01 53 20 69 63 / 01 53 20 69 78 / info@capeb-grandparis.fr



TECHNIQUE ET MÉTIERS

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES BASSE CONSOMMATION



Tome 1 « La NFC 15-100 simplement ! »
© AFNOR éditions

Les éditions de l'Association française de normalisation AFNOR publient un guide pratique dédié à la norme NF C 15-100 qui inaugure la série « *La NFC 15-100 simplement !* » en décryptant les règles techniques applicables aux locaux à usage d'habitation (maisons individuelles et appartements), ainsi qu'aux espaces extérieurs privés. Véritable outil de terrain, il accompagne les installateurs du bureau jusqu'au chantier.

Un 2^{ème} tome dédié au logement collectif est prévu entre fin 2026 et début 2027.

En savoir + : ... (accès aux adhérents)

PROCHAINES FORMATIONS

Formation	Dates indicatives*
RENO PERF (Module transverse - 1^{er} module)	6 mai 2026 17 juin 2026
RENO PERF-Module Isolation Thermique par l'Intérieur (ITI)	4 mai 2026 2 juin 2026
RENO PERF-Module Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)	7 mai 2026 4 juin 2026
RENO PERF - Module Menuiseries	5 mai 2026 5 juin 2026
RENO PERF - Module Ventilation	22 mai 2026
RENO PERF ITE ET FENÊTRES DE TOIT	23 juin 2026
RENO PERF ISOLATION DES TOITURES-TERRASSES	20 mai 2026
RENO PERF BOUQUET DE TRAVAUX	du 18 mai au 19 mai 2026
QUALIPAC	du 8 juin au 12 juin 2026
VENTILATION	du 29 juin au 1 ^{er} juillet 2026
MANIPULATION DES FLUIDES	du 26 mai au 29 mai 2026
HANDIBAT LABEL ACCESSIBILITÉ	du 11 mai au 12 mai 2026
PROFESSIONNEL DU GAZ (PG)	du 12 mai au 15 mai 2026
HABILITATION ÉLECTRIQUE HO BOV	du 17 juin au 19 juin 2026
ATELIER DE GESTION D'ENTREPRISE DU BÂTIMENT	24 avril 2026 29 mai 2026
SESSION DOCUMENT UNIQUE	12 mai 2026

À noter : *les dates des sessions sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être annulées ou reportées pour des raisons pédagogiques, selon la disponibilité du formateur ou lorsque le nombre minimum de stagiaires inscrit n'est pas atteint.

Voir toutes les prochaines formations, les dates, les modalités d'inscription et de prise en charge du coût des formations sur <https://www.capeb-grandparis.fr/nos-services/formation/>.

VIE SYNDICALE

Nous souhaitons la bienvenue à :

Solène VEROT,
Chargée de mission
animation réseaux
et développement
économique.



Marine CREIGNOU,
Attachée de
direction (en CDD
en remplacement de
Laura LE LAY).



Dans le cadre de la démarche de dialogue engagée par la CAPEB Grand Paris avec les candidats aux municipales 2026 à PARIS afin de porter des propositions concrètes issues du **Manifeste de la CAPEB**, le Président de la CAPEB Grand Paris et les élus rencontreraient le **02/03/2026** Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE et le **11/03/2026** le représentant de Madame Rachida DATI.



Le **11/03/2026** le Secrétaire général de la CAPEB Grand Paris rencontrait à ATHÈNES l'IDEC dans le cadre des programmes « OASIS-ERASMUS+ » et « CBAM » (Carbon Border Adjustment Mechanism).

En présence d'élus de la CAPEB Grand Paris se déroulaient les Journées portes-ouvertes les **14 et 18/03/2026** au BTP CFA de SAINT-DENIS et le **21/03/2026** au BTP CFA de RUEIL-MALMAISON.

Les **17 et 18/03/2026** avait lieu le regroupement national de l'École des cadres CAPEB en présence d'élus de la CAPEB Grand Paris. L'occasion notamment de rencontrer la Présidente de l'Assemblée nationale.



Le **25/03/2026** la CAPEB Grand Paris et son partenaire QONTO co-animèrent une matinée sur la facturation électronique, avec des démonstrations de l'outil QONTO.

Le **31/03/2026** la CAPEB Grand Paris organisait la soirée des professionnels du gaz avec les interventions de habitA+ et QUALIGAZ EVONIA. L'occasion de rappeler les nouveautés des Conventions nationales PGI et PGM 2026.